

2018
Avec une réussite de 48,9 %, Théo Bachelot s'était déjà montré le jockey le plus régulier dans les handicaps quintés, il y a 2 ans.

Sous la menace P.-C. Boudot
Le jockey des quintés 2018. Et celui des quintés 2019, c'est un peu le match de cette fin de saison. Avec 46,5 % de réussite dans l'exercice, le nombre de PCB à planer. Et avec potentiellement 7 quintés à disputer, rien n'est joué !

T. Gillet (2008) 56,8%
P.-C. Boudot (2019) 52,4%
Alexis Badel (2011) 50%

Depuis que le Quinté+ est devenu quotidien en 2004, seuls 4 jockeys sont parvenus à atteindre ou dépasser une réussite de 50 % sur une saison.

Comme en 2018, Théo Bachelot se révèle le jockey le plus régulier dans les handicaps quintés* en y figurant à l'arrivée près d'une fois sur deux. Une réussite liée à celle de son patron, Stéphane Wattel, avec lequel il forme un tandem proprement redoutable.

Quel a été le jockey le plus régulier dans les handicaps quintés cette année ? C'est la question à laquelle nous avons tâché de répondre avec cette étude. Si Maxime Guyon est celui qui en a remporté le plus (12), que Pierre-Charles Boudot est le pilote qui fini le plus souvent sur le podium (31 %), la Cravache d'Or 2019 et la très probable Cravache d'Or 2020 doivent laisser la place de leader à Théo Bachelot en ce qui concerne la présence à l'arrivée des courses événements. Près d'une fois sur deux, le pilote normand a terminé parmi les

cinq premiers d'un quinté handicap. Mieux, cette réussite grimpe à 56 % lors de son association aux chevaux de Stéphane Wattel. "Connaître les chevaux est clairement un avantage, concède-t-il. Toutefois, cette année, je suis un peu moins présent le matin à l'entraînement. À mon grand regret, car j'aime retrouver l'ambiance familiale de l'écurie. Mais on est amené à monter tous les jours, souvent loin de chez nous. Je ne pouvais pas concilier les deux. Donc, je fais principalement les galops à l'approche de l'engagement des chevaux. Ça a aussi ses vertus, car on

peut ainsi avoir une vision plus globale de la progression d'un cheval que quand on le monte tous les jours." Rien n'est joué toutefois dans les courses événements. A sept quintés de la fin, l'insatiable Pierre-Charles Boudot peut encore tout rattraper (le plus grand nombre de victoires et la régularité à l'arrivée). Mais Théo Bachelot aura l'avantage de jouer à domicile à quatre reprises, même si paradoxalement ce dernier n'a pas été particulièrement en vogue sur la PSF de la Touques en 2020 (3 fois sur 8 à l'arrivée). "Je ne pense pas qu'il y ait

une explication à ces résultats. On va laisser passer le meeting d'hiver et on jugera après." Mardi, Théo Bachelot aura l'occasion de monter que la fibre de la Touques est toujours son terrain de jeu favori. Il sera en selle sur Amirvann qui, à 8 ans, effectuera ses premiers pas sur 2.500 mètres. Un motif d'inquiétude que notre pilote balaye immédiatement : "L'allongement de la distance sera un avantage. C'est très bien. Les quintés sont les rares courses exposées médiatiquement et les handicaps sont des épreuves dures à monter et à gagner. Il y a très peu de mar-

que entre les chevaux. C'est évident que le fait de bien s'y comporter peut nous permettre ensuite d'être appelé pour d'autres courses. Stéphane Pasquier est redoutable dans les quintés. Ça révèle le talent du jockey, ce que confirme l'ensemble de son palmarès. Gagner un quinté, ça amène une certaine notoriété." Et c'est loin d'être négligeable.

■ FABRICE ARCHAMBEAU

*Étude portant sur les 101 handicaps quintés disputés en 2020. Seuls les jockeys en ayant disputé au moins 25 ont été retenus.

LUNDI À PARIS-VINGENNES PRIX EDMOND HENRY (GROUPE II)

En "étoile" montante

Dans un Prix Edmond Henry (Gr. II) aux allures de "Cornulier", Étoile de Bruyère n'a pas manqué son premier objectif de l'hiver, en s'imposant sur une belle pointe de vitesse. Elle devance deux autres chevaux en vue de l'épreuve, Étonnant et Feeling Cash.

Le Prix de Cornulier (Gr. I - 24 janvier 2021) était déjà dans tous les esprits, dans les travées de Vincennes, ce lundi. Avant ce Prix Edmond Henry (Gr. II), un quatuor de tête se détachait, avec Feeling Cash, Étonnant, Fado du Chêne ou encore Étoile de Bruyère. Quatre concurrents qui pourront potentiellement être revus l'avant-dernier dimanche de janvier. Et si un élément s'est détaché à l'issue de cette épreuve, c'est bien la lauréate, Étoile de Bruyère. La représentante de l'entraînement et des couleurs de Charles Dreux - qui ne sont pas sans nous rappeler celles d'Étoile de Mer - a remporté

l'occasion, la fille de Kénor de Cossé renoue avec le succès, elle qui ne s'était plus imposée depuis son succès dans le Prix Joseph Lafosse (Gr. II), fin novembre 2019. Une très belle satisfaction pour son jockey, Adrien Lamy, "Je suis très content de la jument. C'était un objectif. Elle avait besoin de nous rassurer, c'est ce qu'elle a pleinement fait aujourd'hui." Le meeting est donc bien lancé pour la dauphine de Bilbilis dans le Prix de Cornulier 2020. "Maintenant, on va prendre les étapes une à une, ajoute le jockey. Le prochain objectif sera le Prix de Cornulier. On va partir comme d'habitude, on va continuer à

que l'année dernière. Elle va sûrement être revue à l'été et au moment entre les deux, avec des ambitions un peu moindre." Elle aussi aura des ambitions pour l'épreuve reine sous la selle de fin janvier : Étonnant et Feeling Cash prennent respectivement les deuxième et troisième places de ce Prix Edmond Henry, devant Ezalyo Smart, quatrième. Fautif dans le premier tournoi, Fado du Chêne a été disqualifié. "Il y a encore des réglages à faire", a expliqué Julien Le Mer. Le cheval sera revu dans le Prix Joseph Lafosse, le 3 décembre prochain.

■ LAURE BOUQUIN



TVA : un nouvel espoir pour les poulaillers

Dans le cadre du Projet de loi de Finances pour 2021, la sénatrice de l'Orne Anne-Catherine Loisier a présenté un amendement visant à "réintégrer les poulaillers dans les produits agricoles sur lesquels peut être appliqué un taux de TVA réduit" et ce dernier a été adopté. Jusqu'à maintenant, un taux de TVA de 20 % est appliqué aux poulaillers alors que, pourtant, il s'agit d'animaux en phase d'élevage. Contrairement aux précédentes tentatives pour changer la donne, celle-ci pourrait bien aller à son terme. "Nous avons travaillé tout l'été avec le ministre et Eric Woerth pour faire comprendre qu'il existait un interstice, explique la sénatrice Loisier. Des leçons du passé ont été tirées et le libellé du texte a été posé afin qu'il soit compatible avec la directive européenne." L'astuce, c'est de s'appuyer sur le terme global de "poulailler" en le faisant entrer dans la catégorie des animaux d'élevage agricole en vue de la faire bénéficier des mêmes avantages fiscaux. En effet, avant que le cheval ne se présente en compétition, nul ne sait quel sera son devenir. Direction désormais la Commission Paritaire pour ce texte qui a été soutenu en séance par le ministre délégué chargé des comptes publics, Olivier Dussopt.

Mais une mauvaise nouvelle pour les propriétaires...

En revanche, lundi après-midi, l'amendement d'Anne-Catherine Loisier visant à demander un report d'un an au sujet de la suppression du versement de la TVA sur les gains de course pour les propriétaires concernés a été rejeté. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le secteur, comme l'avait expliqué le président des FP, Hubert Tassin, dans nos colonnes : "Alors que les propriétaires continueraient à payer la TVA sur les pensions, ils ne la rattroueraient plus en cas de gains de course. Donc pour les propriétaires assujettis à la TVA cela reviendrait rapidement à une augmentation de 20 % de leurs frais." Selon nos informations, les entraîneurs-propriétaires ainsi que les éleveurs-propriétaires ne sont pas impactés, la problématique se posant pour 230 propriétaires au galop. Cependant, le combat parlementaire n'est pas terminé. ■ S.C.

M 00150 - 1124 - F : 2,40 €